



Cercle du Silence du 20 février 2025

## "Exploiter sans scrupule la xénophobie est la voie de la facilité en matière d'immigration"

(François Héran, sociologue)

La circulaire du ministre de l'intérieur du 23 janvier 2025 abroge la circulaire du 28 novembre 2012. Elle se situe dans la continuité d'une politique dangereuse qui consiste à toujours plus stigmatiser, suspecter et précariser les personnes étrangères : la France a connu plus de 20 nouvelles lois en 40 ans ! **Elles n'ont eu d'autre objectif que de renforcer la fabrique de personnes sans papiers. A ce jeu du tour de vis, la vis est sans fin...**

Personne n'est dupe : les destinataires de la nouvelle circulaire ne sont pas les préfets mais l'opinion publique !

### Que contient cette circulaire ? Quelques points :

\* Plus de sévérité est demandée aux préfets : "l'admission exceptionnelle doit rester exceptionnelle !"

\* Une présence d'au moins 7 ans sur le territoire français (au lieu de 5 ou 3 à titre exceptionnel). Ce sont 7 années au cours desquelles les personnes sans titre de séjour devront vivre avec la peur de se faire contrôler, avec des difficultés pour accéder à un toit, aux soins, aux garanties du droit du travail... et au bout des 7 ans, il n'y aura aucune garantie d'obtenir un titre de séjour, ce sera toujours au bon vouloir du préfet !

\* Des conditions d'admission exception

nelle pour les personnes qui justifient d'un emploi dans un métier en tension. La régularisation par les métiers en tension devient la norme alors que l'actualisation des listes régionales de ces métiers qui peinent à recruter, est toujours attendue.

\* Le fait d'avoir reçu auparavant une OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français), par exemple pour un demandeur d'asile dont la demande aura été rejetée, est un critère de refus de la régularisation.

\* Une maîtrise de la langue française (le niveau n'est pas précisé) sera exigée.

"Les Français nous le demandent", martèle le ministre.

**Est-ce bien la vérité ?** La progression continue de la part des immigrés dans la population de la France depuis 2000 suit à distance une progression européenne et mondiale. Dans le même temps prévaut l'idée que "les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française (80% d'accord en 2023) ou que "la présence d'immigrés est une source d'enrichissement culturel" (69 %).

La montée linéaire de l'immigration est une réalité en France, mais très éloignée des diagnostics outranciers du type "chaos", "submersion", "tsunami".

Les indicateurs de l'ONU, de l'OCDE ou d'Eurostat sur son ampleur attestent que, vu sa population, la France se situe autour du 15<sup>e</sup> rang en Europe.

**Dans ce contexte délétère, nous réaffirmons notre solidarité active avec les personnes en situation de précarité, il n'y a qu'une seule solution viable : l'inscription d'une régularisation large et durable dans la loi pour en finir avec le discrétionnaire des préfetures et assurer aux personnes qui souhaitent s'installer en France des conditions d'existence dignes.**

**Prochain Cercle**  
**20 mars de 18h à 18h30**  
**Cours St-Louis.**

Le 22 janvier 2025 à 11h, des gendarmes en service ont pénétré l'enceinte du collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz pour interpellier une élève de troisième. Nado a disparu de la circulation, pour être expulsée vers la Belgique avec sa mère et son petit frère.

Ces faits extrêmement violents et contraires au texte en vigueur ont été dénoncés en public par des enseignants, des parents d'élèves, de quelques associations et élus, obligeant l'autorité préfectorale et le directeur national de la gendarmerie à reconnaître une "série d'erreurs". La ministre de l'éducation en personne, Elisabeth Borne, a rappelé la règle à tous les recteurs et rectrices de France : les interventions liées aux procédures d'éloignement sont **"strictement interdites dans le cadre scolaire"**. Le ministre de l'intérieur est resté silencieux !

**Cela nous conforte dans nos actions : faire savoir, exposer haut et fort, rappeler les droits, revendiquer une autre politique et exprimer notre solidarité : "une école, un toit, des papiers, égalité des droits !"**

### REJOIGNEZ-NOUS !

Maintenant et chaque 3<sup>ème</sup> jeudi du mois  
de 18h à 18h30 à l'angle Cours St Louis/Canebière

### FORMONS LE CERCLE DE SILENCE !

#### Pourquoi un Cercle ? Pourquoi en Silence ?

En union avec les autres cercles de silence, ce cercle nous unit dans le **refus d'une politique d'exclusion et d'enfermement** des personnes sans titre de séjour.

Notre silence est à la fois :

- ✓ **un soutien** à ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne,
- ✓ **un engagement** à éveiller et réveiller nos consciences sur les mesures indignes prises à l'égard des migrants, mesures qui transforment la France en forteresse, en opposition au principe républicain de **Fraternité**.

*Notre action citoyenne est soutenue par : Coup de Pouce aux Migrants, Le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, la Pastorale des Migrants, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), le Réseau Hospitalité, le Pacte Civique, l'Eglise Protestante Unie, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) et tous ceux qui se joignent à nous.*

Lien Cercle de Silence Wikipédia <https://w.wiki/9U8C>